

Le *Précurseur* donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2^e.

A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

LE PRÉCURSEUR,



Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

AVIS.

Les bureaux du *PRÉCURSEUR* sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2^e étage.

Lyon, 25 juillet.

Anniversaire. — Garde Nationale.

Le 29 juillet approche et les fêtes royales se préparent ; les joies populaires ne s'y joindront pas, elles, car le sang du peuple n'a pas été versé pour lui, et plus nous nous écartons de l'immortelle époque de sa victoire, plus est petit le nombre de ceux qui s'applaudissent de ses résultats.

A l'algèresse a succédé l'indifférence, à l'indifférence le mécontentement. Afin de masquer l'animadversion publique pour un anniversaire qui a dégénéré en moquerie, on remplacera par un fracas de commande le silence des citoyens. On dépensera l'argent de Paris et de la France, pour montrer à la France qu'elle est triomphante de la prospérité d'une famille. Oh ! le beau tribut de reconnaissance que devra le peuple à la dynastie.

Mais tout n'est pas jubilation dans cette parade de cour. Des musiciens et des danseuses ne sauraient à eux seuls en composer l'ornement. Un pouvoir qui tend à asseoir sa sécurité sur un fondement militaire, se manifeste autrement que par un bal et un concert. Chaque scène de ce drame grotesque doit se terminer par une victoire sur le peuple, chaque démonstration, par un acte de force et d'ascendant monarchique, et le succès n'est pas toujours certain.

Les illuminations, les feux d'artifice, les spectacles, voilà pour la populace ! Comme on suppose qu'elle raisonne peu, on la traite sans façon. D'ailleurs, si contre l'attente de nos rous, elle ne paraissait pas satisfaite, toutes les polices réunies seront là pour empoigner les agitateurs. Mais si l'attitude de cette *populace* n'inquiète guère, on pense différemment à l'égard de ses vainqueurs de juin. Nous savons bien qu'on se prépare à se passer de tout secours et à vivre de son propre fonds. Mais les fortifications sont loin d'être achevées, et la dynastie ferait mauvaise figure si, au jour de cette revue solennelle, elle était accueillie par des murmures désapprobateurs parlant des rangs de sa libératrice du cloître Saint-Méry, la garde nationale. Car c'est un fait avéré aujourd'hui : quelques gardes nationaux, dont on ne saura jamais les noms parce qu'ils ne s'en flatteront jamais, se mirent à la tête de la troupe de ligne indécise, et l'ébranlèrent contre les compagnons de Jeanne un instant victorieux.

Depuis cette époque, la presse ministérielle s'est appliquée à établir une espèce de solidarité malencontreuse entre la garde nationale et la dynastie. L'une a été faussement représentée comme l'intrépide soutien de l'autre, et l'énergie ennemi des classes populaires. Il lui a fallu bon gré malgré, à cette excellente milice, recevoir les compliments empestés du *Journal de Paris* ; mais il ne paraît pas que la séduction ait poussé de profondes racines et jeté de longs rameaux.

Si l'on redoutait en 1831 la mauvaise humeur de ce corps citoyen jusqu'à lui mentir en face, et lui annoncer une grande victoire polonaise au lieu d'un revers décisif, on conçoit que, nonobstant son dévouement en juin, le gouvernement ait de solides raisons pour se méfier de lui, lorsqu'il ne s'agit plus de l'indépendance des autres, mais de la liberté de Paris en péril.

Ce n'est pas qu'on professe beaucoup de respect pour la garde nationale de Paris, à en juger par les égards qu'on a pour les gardes nationales de province. Le rôle, du reste,

que le gouvernement a fait jouer à celle de Paris en diverses circonstances ne le prouve pas. On l'a traitée à peu près comme la chambre des députés, qui déclamaient contre des émeutes dont M. Vidocq avait le secret, lorsque les gardes nationaux patrouillaient dans les rues pour les réprimer. Si l'on excepte les événements de décembre pendant lesquels tous les citoyens se rassemblèrent en masse pour préserver la cour du Luxembourg d'une invasion populaire imminente, nous ne nous souvenons pas que la milice de Paris ait été appelée à protéger l'ordre public d'une manière honorable pour elle.

Hâtons-nous d'ajouter aussi qu'à cette époque, de lugubre mémoire, Lafayette était généralissime, et que depuis son exclusion et celle de son état-major patriote, les gardes nationaux ne se sont jamais rendus qu'en minorité dérisoire, à l'appel de la police. Il n'y avait rien là qui procurât une grande satisfaction au Palais-Royal. Mais cela suffisait aux écrivains qui avaient un salaire à gagner, et aux orateurs de tribune qui avaient des faveurs à demander. Les uns trouvaient un esprit de pillage là où il ne s'était pas montré du tout, et les autres un profond dévouement à l'ordre là où ne régnait qu'un dévouement facile.

La garde nationale a prêté au Château le même service qu'un costume rend à un déclamateur de théâtre. Une apparence orthodoxe n'a pas même produit une illusion. L'enthousiasme monarchique ne possédait pas plus la garde en tenue, que l'âme du personnage n'inspire l'auteur emphatique et faux, sous une image fidèle.

La garde nationale, quoi qu'on en dise, sera toujours plus populaire que bourgeoise. Ce ne sont pas les plates flatteries d'une feuille ministérielle qui lui feraient prendre une direction contre nature. Le Château le sait fort bien ; il sait encore mieux que ce n'est pas à elle que la dynastie est redevable de son élévation sur le pavois, et que par conséquent la garde nationale n'est pas obligée d'être éternellement éprise d'une créature qu'elle n'a pas faite.

Aussi est-elle estimée juste comme elle le mérite. Le traitement que subit la garde nationale de Lyon est un acheminement d'exercice sur une plus grande échelle. Les institutions actuelles ne sont pas appréciées à raison de leur utilité sous le rapport des intérêts généraux ; cela importe peu au régime. Mais ce qui ne lui est pas indifférent, c'est le résultat avantageux qu'on peut en tirer sous le rapport de la stabilité particulière.

Un gouvernement fondé sur les mêmes bases et sur la même organisation administrative que le gouvernement renversé en 1830, a été remis entre les mains d'une faction. Cette faction n'a pas besoin d'une habileté rare pour éviter les fautes qui ont causé la chute de ses prédécesseurs ; ouvrez l'histoire de la restauration, et vous trouvez des enseignements précieux pour chaque jour de l'année ; c'est comme une *semaine sainte*, où les fidèles vont chercher la règle de leurs devoirs quotidiens. La garde nationale de Paris y occupe un chapitre spécial, et de même que toutes les institutions françaises, elle est livrée à une compagnie de jongleurs.

Nous croyons difficilement aux convictions monarchiques au temps où nous sommes ; mais en supposant que la majorité de la garde nationale possédât cette conviction, il est clair que sa fidélité est acquise avant tout à la constitution et non au personnel de la royauté. Si la garde nationale pense encore qu'une charte royale soit la plus convenable à la France, il ne faut pas en conclure qu'elle se sacrifierait à la défense de cette charte, lorsqu'à sa tête elle y verrait un Néron, par exemple.

Le Château ne manque pas d'entrevoir ces dispositions fort naturelles. Aussi a-t-il conçu quelques inquiétudes au sujet de la fameuse revue du 28. La garde nationale sera sur un autre théâtre que celle de Metz, et on aurait assez mauvaise grâce à répondre à 80,000 hommes, qu'ils ne doivent pas *parler politique*, lorsque dans maintes circonstances on a reçu avec orgueil leurs adresses et leurs félicitations.

L'anniversaire le plus redoutable est celui de juillet 1833, car pour les années subséquentes on n'aura plus lieu de craindre l'insubordination de personne. La place sera en état de répliquer victorieusement à toutes les remontrances. Aussi les précautions sont-elles prises afin de détourner, ce jour-là, l'opinion publique de toute préoccupation étrangère à la solennité de cette commémoration patriotique, et pour la célébrer dignement, tel qui est avare de sa bourse dans son intérieur, n'a pas été économe de l'argent qui ne lui coûte rien.

Mais les divertissemens populaires sont bien usés pour le moment. Il faut en imposer aux citoyens par un spectacle grandiose et inaccoutumé. L'inauguration de la statue de Napoléon vient coïncider admirablement avec le 28 juillet. La restauration d'une gloire nationale fermera les yeux sur une politique anti-nationale. Quelle probabilité y a-t-il à ce que des vociférations accusatrices du système dynastique s'élèvent à l'aspect de ce roi si soigneux de donner satisfaction à des sympathies populaires ? Quelle rationalité y a-t-il à crier *Vive Napoléon et vive la liberté ! à bas les forts ! Vive Napoléon !* passe encore ; Louis-Philippe crierait le premier. Mais *Vive la liberté !* ce n'est plus cela. Si jamais les mots ont hurlé de se trouver ensemble, ce sont ceux de la *liberté* et de *Napoléon*.

Pitoyable calcul ! La nation n'admire pas dans Bonaparte l'oppressur de la liberté française ; elle ne voit pas en lui le héros, car il n'eut pas la magnanimité de l'âme. Si l'on veut éterniser sa mémoire, c'est pour éterniser une gloire nationale dont il fut le plus brillant représentant au dehors. Bonaparte plaît encore à la France, parce qu'il fut usurpateur du trône des Bourbons et le plus terrible fléau de la légitimité européenne. Il n'y avait plus de liberté d'ailleurs lorsqu'il s'empara du pouvoir, et il fit succéder la richesse et le bonheur du peuple à un régime sans liberté et sans prospérité.

Nous comprenons en conséquence parfaitement l'alliance de ces deux acclamations populaires ; ce que nous comprendrions beaucoup moins, ce sont les cris de *Vive la liberté ! vive Louis-Philippe ! et vivent les forts détachés !* La garde nationale de Paris pourrait bien être de notre avis au 28 juillet.

P. V.

La *Glaneuse* annonce ce matin qu'une grande manifestation populaire a été projetée pour dimanche prochain, 28 juillet dans l'après-midi. Les gardes nationaux et les autres citoyens doivent, assure cette feuille, former sur l'une des places publiques de la ville une grande réunion, où sera signée une adresse aux parisiens sur les forts détachés et une pétition pour le rétablissement de la garde nationale de Lyon.

Nos concitoyens savent si nous avons hésité à nous prononcer et à manifester les sentimens généraux sur ces deux objets. C'est le *Précurseur* qui le premier dans les départemens a élevé la voix contre les forts détachés et appelé l'attention et l'indignation publiques sur cette insolente tentative de la contre-révolution. C'est lui encore qui le premier a invité les gardes nationaux de Lyon à prouver solennellement, à l'occasion des fêtes de juillet, leur ferme in-

aleur en justice ; qu'elle ne produirait qu'un scandale inutile pour elle et fâcheux pour une famille honorable. Elle tint bon, et annonça qu'elle plaiderait ; par suite de quoi le marquis fut amené à une transaction assez onéreuse, mais qu'il préféra au ridicule d'un semblable procès ; car alors on commençait à soupçonner qu'un marquis pouvait quelquefois être ridicule.

Cette anecdote nous en remet en la mémoire une autre quelque peu plus ancienne, et qui ne manque pas d'intérêt.

Vers l'an 1530, arriva à Paris, de je ne sais quelle province, un jeune homme dont tout l'avoir consistait en un habit à peu près convenable, vingt ans, vingt écus, et une lettre de recommandation. Au bout de huit jours, il avait perdu sa lettre de recommandation, dépensé ses vingt écus ; et son habit s'usait aux coudes ; il ne lui restait plus pour présent et pour avenir que ses vingt ans, ce qui ne rapporte guère qu'un grand appétit, et des desirs d'autant plus grands qu'on ne peut les satisfaire. Il y avait loin de là aux rêves dorés qui l'avaient amené à Paris.

Le pauvre garçon, à entendre parler du luxe, des parures, du fracas de la ville, avait imaginé qu'il suffisait d'être dans les murs de Paris pour avoir un hôtel, des laquais et des chevaux. Il fut fort étonné le premier jour qu'il fut obligé de se coucher sans souper, lui qui s'attendait, comme on dit, à voir les alouettes toutes rôties, et les perdrix tout accommodées aux choux, trop heureuses qu'on daignât les manger.

Cependant, comme c'était un jeune homme de cœur et de résolution, il ne voulut pas se laisser mourir de faim ni de chagrin ; il déterra un sien parent, bourgeois de la ville, et lui demanda assistance. Le bourgeois n'eut rien de plus pressé que de placer son neveu, pour se dégraver de ce surcroît de famille ; et Bouret eut le bonheur d'entrer chez le comte de *** en qualité de secrétaire du

DEUX LETTRES DE CHANGE.

Au temps où il y avait des *gentilshommes* et des *filles d'Opéra*, un comte, peut-être même un marquis, peu importe, s'avisa, dans un moment d'abandon, de signer à une danseuse un papier ainsi conçu : *Je promets donner à Mademoiselle *** cent louis par mois aussi long-temps qu'elle m'aimera.* Quelque temps après, cette liaison finit comme toutes celles de même genre, sans que ni l'un ni l'autre sût précisément quand, pour quoi ni comment. Le marquis eut d'autres maîtresses, la danseuse d'autres amans.

A vingt ans de là, la danseuse ne dansait plus ; un monstrueux embonpoint l'avait éloignée du théâtre, et avait éloigné d'elle ses adorateurs. La sylphide, autrefois si brillante, que des chevaux écumanants semblaient fiers de promener, que de riches cavaliers suivaient, s'efforçant d'attirer un regard et un sourire, seule, pres que pauvre, allait à pied dans une douillette de soie violette, le matin à l'église, à deux heures à la place Royale, et le soir, chez quelques amis, faire une partie de whist.

Le marquis, de son côté, était marié, père de famille, et honoré d'une place dans la vénérie d'un roi qui ne chassait pas. C'était un homme calme, rangé, et ne se rappelant ses plaisirs de jeunesse que pour les blâmer dans les autres, ainsi qu'il arrive à tous les hommes qui taxent de crimes les plaisirs qui leur échappent, et qui nomment vertus les infirmités qui leur tombent en partage.

Or, il advint un soir que la danseuse n'alla pas faire sa partie de whist, et qu'elle resta seule en son modeste logement.

D'abord elle s'ennuya. Quand le moment présent n'apporte ni plaisir, ni chagrins, qui puissent alimenter le cœur et l'esprit, on se rejette naturellement sur le passé ou l'avenir ; une femme de qua-

rante ans n'a pas d'avenir. La danseuse évoqua le passé, se rappela sa beauté et ses diamans, ses voitures, ses chevaux, ses amans, ses parures, et machinalement ouvrit un tiroir où elle avait serré quelques portraits et quelques lettres ; elle regarda, et lut, non sans quelques larmes de regret. Tout-à-coup il lui tomba sous la main l'engagement signé par le marquis, lequel, cinq ou six jours après, comme il déjeunait avec son fils, qu'il chapitrait vertement sur quelque incartade, vit entrer un domestique qui lui remit un papier plié en quatre.

Le papier était timbré du timbre royal, et contenait ce qui suit :

Louis, par la grace de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

A la requête de demoiselle ***, et en vertu d'une reconnaissance et promesse en bonne forme, et dûment signée, dont copie annexée à la présente sommation,

« Je promets payer à Mademoiselle *** cent louis par mois, aussi long-temps qu'elle m'aimera. »

Ladite demoiselle, par le ministère de M^e Durand, procureur au châtelet de Paris, par exploit en date de ce jour, fait signifier à M. *** qu'elle n'a jamais cessé de l'aimer, qu'elle l'aime toujours et l'aimera toute sa vie. En conséquence de quoi, faisons commandement à M. *** d'avoir à payer à ladite demoiselle la somme de six cent quatre mille francs, formant les arrérages et les intérêts, pendant vingt ans, de la pension consentie par ledit M. *** à ladite demoiselle, sans préjudice de l'avenir, en foi de quoi, et pour qu'il n'en ignore, lui avons laissé la présente copie, dont le coût, etc., etc.

Le marquis fut un peu étourdi, puis fit parler à la demoiselle, lui faisant observer que cette pièce n'aurait probablement pas de

tention d'obliger le pouvoir à exécuter la loi en ce qui concerne notre garde civique, et à reconstituer une force que la charte a chargée de veiller à la défense de la liberté, et qui, représentant de fait et de droit la souveraineté nationale armée, est elle-même antérieure et supérieure à la charte. Notre appel nous a valu un procès que nous soutiendrons avec plus de plaisir encore qu'aucun de ceux que nous avons eus jusqu'ici.

Ainsi notre sympathie est acquise d'avance à tout ce qui aura pour objet de protester contre l'insulte faite à Paris et à la France par les forts détachés, et l'insulte faite à Lyon par la non réorganisation de notre garde nationale.

Mais nous pensons que la prudence doit présider à tout ce qui sera fait dans ce but. Un journal peut fort bien attirer sur lui un procès pour obliger l'autorité à se démasquer; il n'expose ainsi son parti à aucun danger et se charge de toutes les suites. Il n'en est pas de même de la démarche qu'annonce la *Glaneuse*: elle est périlleuse, à notre avis, et pour les hommes et pour les doctrines de notre parti. Une réunion de cette nature sera un prétexte avidement saisi par des gens dont elle réaliserait les vœux les plus ardents. S'imaginent-ils que ceux qui, depuis quelques jours, multiplient autour de nous les précautions militaires, qui font arriver des parcs d'artillerie et des régiments nouveaux, verraient avec grand chagrin les citoyens leur fournir l'occasion d'employer toutes ces forces? Si une catastrophe résultait de provocations obscures et du zèle de l'autorité, ne voit-on pas quel parti en pourraient tirer les gens qui ont si bien exploité les événements de juin? Ne semble-t-il pas d'avance entendre les cris de triomphe des valets du Château, proclamant que la république a été vaincue, et démontrant clairement que les citoyens qui venaient protester publiquement en faveur des lois, s'étaient mis en insurrection contre la loi?

Le sang héroïque qui a rougi le pavé du cloître St-Méry, n'aura-t-il pas au moins ce résultat de donner de la prudence à ceux qui ont raison; et Juin sera-t-il un exemple perdu?

A quoi pourrait servir cette périlleuse démonstration? Certainement il n'y a pas dans notre parti une tête saine qui entretienne la pensée d'en appeler aujourd'hui à la force entre le gouvernement et nous; ce n'est pas au moment où nos principes font partout des progrès immenses; ce n'est pas quand les projets de la royauté, mis à découvert dans l'affaire des fortifications de Paris, amène à nous une grande masse de convictions sincères et puissantes, que nous irions détruire, par une démarche hasardeuse, tous les avantages de notre position. Nous ne pouvons rien perdre à attendre, la royauté ne gagne rien à notre modération.

D'ailleurs (et ceci voudrait être étendu pour être compris avec l'évidence qui nous frappe), si la royauté, qui déroule ses plans depuis trois ans, n'est pas encore au bout de sa trame et doit marcher encore quelque temps pour compléter cette dernière expérience, notre parti n'a pas encore non plus développé son programme. Il faut que nos idées aussi bien que nos hommes de gouvernement se montrent mieux et rassurent sur l'avenir les gens qui, en fait de révolutions, veulent donner le moins possible aux hasards et aux passions du lendemain.

On lit dans le *National*:

Ce n'est point la faute du 7 août s'il se trouve entraîné depuis trois ans dans un système de défiance, et si l'opinion, depuis trois ans, répond à cette défiance par des soupçons qui vont toujours s'agrandissant. C'est la faute seulement du principe dynastique, c'est un mal de position que l'habileté des personnes aurait pu dissimuler sans le détruire.

Il est impossible qu'une dynastie ne cherche pas à perpétuer son existence, et qu'elle ne se trouve pas engagée, malgré elle, dans une suite d'entreprises qui l'éloignent chaque jour davantage de la nation. Une dynastie, chez nous, doit se défendre contre la presse, contre le principe électif, contre le sentiment de la nationalité. Elle est en guerre avec la presse qui, n'adoptant aucune formule officielle, proclame à tout moment ce qui est convenable à l'intérêt général, sans trop s'inquiéter si cela est renfermé dans les termes stricts de la constitution: la dynastie ne veut point qu'on révisé la charte; tandis que la presse soutient la nécessité de la révision. La dynastie est en lutte avec le principe électif, par la

raison qu'elle-même est assise sur le principe de l'hérédité. Etendre le principe électif, c'est visiblement donner de la force à un pouvoir mystérieux qui le ruinerait un jour. Enfin, la dynastie se trouve en concurrence avec le sentiment de la nationalité française, parce qu'elle rencontre partout en Europe des intérêts de famille, analogues aux siens, avec lesquels elle sympathise et dont il lui est impossible de ne pas désirer et acheter l'alliance.

Comment voulez-vous que d'une position pareille il ne sorte pas un état de lutte nécessaire entre la dynastie et la nation, et comment éviter que tôt ou tard cette opposition d'intérêt ne dégénère en hostilité déclarée? En vérité, nous n'y connaissons aucun remède, et voilà pourquoi les forts détachés nous paraissent le dernier refuge possible de l'intérêt dynastique, partout battu, partout repoussé par l'esprit des institutions nées et à naître.

Les sapeurs du génie continuent aujourd'hui, à travers les récoltes, de faire les levées des forts Philippe et de Vanvres. On écrit aujourd'hui même de Bagnole, qu'on continue avec la même activité à faire arriver du moellon au fort Lépine. (*National* du 23.)

L'*Eclair* de Toulon du 23 juillet, arrivé ce soir, ne donne aucune nouvelle du choléra qui est à bord de la *Melpomène*, ni de l'état sanitaire des hommes de l'équipage déposés au Lazareth.

M. Carrichon, député de Villefranche, et l'un des hommes qui ont soutenu avec le plus de dévouement le système que S. M. Louis-Philippe se glorifie de pouvoir se féliciter d'avoir inventé, est depuis quelque temps de retour de Paris. Mais il compte tellement sur la satisfaction de la population qu'il a si dignement représentée, qu'il a jusqu'ici jugé à propos de se dérober aux manifestations qui n'auraient pas manqué de l'accueillir à Villefranche. Il est donc resté modestement à la campagne où il se proposait d'attirer les électeurs et les citoyens les plus influents par une fête dont l'occasion ou le prétexte était l'anniversaire de juillet. — Mais cette petite tentative de réconciliation a eu peu de succès, comme on pourra le voir par la lettre suivante dont on nous communique une copie que nous pouvons regarder comme authentique.

A Monsieur Carrichon, député.

Villefranche, ce 24 juillet 1833.

Monsieur,

J'ai reçu aujourd'hui par la poste, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avec invitation d'assister à la fête que vous donnez à Blacé le 29 de ce mois. — Je suis extrêmement sensible à l'aimable politesse que vous daigniez me faire. Dans une autre circonstance il me serait bien doux d'y répondre avec l'empressement que mérite une attention dont je ne me crois pas digne. Mais les douleurs que ressent mon pays; mais les persécutions et les emprisonnements qu'éprouve dans ce moment l'élite de nos meilleurs citoyens, ainsi que ces braves étrangers qui partagent nos émotions et nos sympathies; enfin, monsieur, l'attentat que médite le gouvernement par l'embasement de Paris, en vue de comprimer l'élan de la révolution de juillet, l'indépendance du peuple français et les droits de sa souveraineté, tout cela me fait un devoir de me refuser, surtout en un jour d'anniversaire glorieux et de consécration religieuse et de deuil, à une manifestation de joie incompatible avec les souvenirs de nos journées mémorables, avec les profonds ressentiments que nous devons éprouver tous, en présence des infâmes déceptions d'un pouvoir perfide, et tout aussi hypocrite que celui de Charles X.

Agréez, etc.

P. TH.

Avocat, lieutenant de la garde nationale.

L'abondance des matières nous empêche de publier dans notre N° d'aujourd'hui la justification de la conduite de M. Fortis, réfugié Italien. Nous dirons seulement qu'elle nous a paru aussi logique que concluante. Nous ajouterons que M. Fortis est l'ami et l'associé de M. Eugène Baune, que nous regardons comme incapable d'accorder sa confiance ou de lier ses intérêts à un agent de quelque police que ce soit.

Nous recevons à l'instant une lettre par laquelle on nous apprend que MM. les compagnons menuisiers avaient résolu de donner, dans la nuit du 28 au 29 juillet, à propos de la fête de Ste-Anne, patronne de leur corporation, un bal paré, à la Rotonde de Perrache. Ils suivaient par là un usage en vigueur depuis un temps immémorial; mais l'autorité qui tremble de tout, s'est opposée à l'exécution de ce bal! Toutes les raisons présentées par les sociétés, pour demander la rétractation de cette défense tyrannique, ont été vaines! Il leur a été répondu que, dans le cas où ils persisteraient à se réunir, on enverrait un régiment pour les dissoudre; et que, si ce n'était pas assez, la cavalerie et l'artillerie ne manqueraient pas pour appuyer l'exécution de l'ordre!

bizarre et hardie. Il se leva, alluma une bougie, et se hâta de la mettre à exécution avant que les obstacles se présentassent à ses yeux assez clairement pour l'en détourner.

Il écrivit à mademoiselle Gaussin.

« Mademoiselle, lui disait-il, que votre vue, le son de votre voix m'aient troublé la raison, au point que je n'aie plus ni appétit ni sommeil, et que je sois devenu incapable de m'occuper d'une pensée qui n'ait pas rapport à vous, c'est un effet que vous devez produire sur tout le monde, et auquel vous êtes accoutumée; mais ce qui vous étonnera davantage, c'est l'audace que j'ai de vous offrir mon cœur en la situation misérable et précaire où je me trouve. Je sais que les grands seigneurs sont à peine assez riches pour oser mettre un prix à votre possession; je sais que celui-là s'estimerait heureux qui obtiendrait de vous la permission de remplir vos deux mains de pierres, au point qu'on ne vit plus le pâle incarnat de vos jolis doigts.

« Moi, mademoiselle, la plus forte somme que j'aie jamais vue en ma possession est une somme de vingt écus, et il y a un an qu'elle est dépensée. Aujourd'hui, en réunissant tout ce que je possède et ce que j'attends de ma famille, je ne trouve qu'un feutre en assez raisonnable état, et une paire de bottes beaucoup moins bonnes; de plus, l'espérance d'être chassé de chez M. le comte, s'il s'aperçoit que le secrétaire de son secrétaire s'avise de marcher sur ses brisées.

« A côté de ma pauvreté, je ne puis mettre que mon amour. Ils sont aussi grands l'un que l'autre: la seule différence que j'y mette est que j'espère n'être pas toujours pauvre, et que je crains d'être toujours amoureux. Je suis trop épris pour pouvoir peindre ce que je sens; je ne puis que vous dire que je me croirais trop heureux de donner toute ma vie pour une

Les Mémoires du Maréchal Ney, attendus depuis un an, paraissent ces jours-ci à Londres et à Paris. (*Voir aux Annonces.*)

AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 31 juillet, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)
Paris, 23 juillet.

L'académie des sciences a écouté hier un mémoire très-volumineux de M. Benoiston de Châteauneuf, sur la mortalité dans les régiments de l'armée française pendant une période de l'année 1820 à 1826.

Les calculs soumis à l'académie s'appliquent seulement à l'infanterie de la garde royale et à la ligne. Ils ont pour objet d'établir que le soldat meurt dans la proportion de 2/254 par cent, proportion effrayante et qui dépasse de beaucoup la mortalité ordinaire des citoyens non militaires. La proportion ordinaire pour les hommes de 20 à 30 ans, est de moins d'un pour cent en Ecosse, en Suède, en Danemark, en Suisse; elle est en France de 1/22; à Londres 1/33; à Nice 1/16; Pays-Bas 1/54; Paris 1/73; Vienne 1/38. Ce n'est généralement qu'à l'âge de 50 ou 60 ans que la proportion commence à atteindre 2 1/2 p. 100. Or, c'est cette proportion à peu près que présentent les soldats de 20 à 30 ans, c'est-à-dire l'élite de la population; c'est là certainement un fait aussi extraordinaire qu'affligeant.

Un autre fait qu'atteste M. de Châteauneuf, c'est que dans le bagne de Lorient, de 1824 à 1827, sur 2,360 forçats, il en est mort seulement 39, c'est-à-dire seulement 1/652 par cent; par conséquent moins qu'il ne meurt de soldats.

L'auteur du mémoire recherche les causes de cette mortalité si considérable de l'armée; il croit les voir dans la maladie du pays, dans le suicide, dans les duels. La maladie du pays, selon M. de Châteauneuf, fait mourir chaque année un nombre assez considérable de soldats; il y a par année plus d'une douzaine de suicides dans l'armée; ces suicides n'ont pas seulement pour cause une mélancolie incurable, souvent, dit M. de Châteauneuf, ils sont motivés par la rigueur inflexible de la discipline qui veut réduire l'homme à l'impassibilité de la brute; ils sont motivés par la brutalité des chefs, par l'usage barbare de frapper les soldats. Quant aux duels, ils sont cause chaque année de la mort d'un soldat sur mille. D'après des calculs faits sur tous les décès de l'armée pendant sept années consécutives, M. de Châteauneuf croit pouvoir affirmer que sur 190 décès, 6 dans le Nord et l'Est sont causés par des duels; dans le centre, 4 1/2; dans le Midi, près de 5; les Gascons dépassent le chiffre de 10 sur 100.

La dernière partie du mémoire de M. de Châteauneuf a pour but d'établir que si le soldat est mieux couvert, mieux habillé qu'autrefois, il n'est pas mieux nourri. La nourriture du soldat lui paraît très-insuffisante, et ce fait lui paraît pouvoir être indiqué comme une dernière explication de la mortalité signalée.

La lecture de ce mémoire a excité une sorte de scandale dans le sein de l'académie, à cause de certaines formes et surtout de certaines conclusions peu favorables à notre régime militaire.

— La nouvelle que le roi de Naples était enfin décidé à divorcer est arrivée hier à Paris, et a, d.t-on, causé au roi, oncle de François de Naples, un accès très-vif de mauvaise humeur.

— La cour royale de Besançon, investie par appel du jugement de l'affaire des gardes nationales de Châlons-sur-Saône, qui ont refusé de remettre leurs armes après la dissolution de la légion dont ils faisaient partie, a confirmé le jugement de première instance, et par conséquent approuvé le refus des citoyens de Châlons.

— La première représentation d'*Ali-Baba* a eu lieu hier à l'Opéra. M. Véron a déployé, depuis dix-huit mois, tant de merveilles sur ce théâtre, qu'il lui était difficile de se surpasser; mais il s'est soutenu à sa propre hauteur. Le poème ou plus simplement les paroles d'*Ali-Baba* sont une œuvre stupide; mais qu'importe! les paroles d'un opéra, les situations sont assez musicales: la musique de Cherubini s'en est heureusement emparée; mais les compositions de ce grand artiste ont besoin d'être entendues plusieurs fois pour être appréciées à leur valeur. La partition d'*Ali-Baba* mettra, je crois, peu de contredanses et de fantaisies en circulation, mais elle restera comme un admirable travail d'art, comme un drame d'un vaste et complet ensemble.

Les ballets ont paru délicieux. Les costumes rappellent les magnificences orientales de la lampe merveilleuse. Les décorations sont entièrement belles; mais sans rien offrir qui soit hors de ligne. En somme, grand succès.

— La statue de Napoléon, qui ces jours derniers avait été recouverte tout simplement de la toile verte qui l'enveloppait au moment de l'ascension, a été ornée aujourd'hui d'un manteau plus riche. On l'a entourée d'un long drap vert rehaussé par des abeilles d'or.

Sous ce pallium sa forme est entièrement masquée, tandis que

» heure de votre amour, et que j'ai plus d'une fois demandé
» au ciel le secret de faire avec mon sang de l'or ou des diamans que je puisse vous offrir.

» Néanmoins, j'ai bon courage et confiance dans l'avenir; je me sens du cœur et de l'énergie, et qui plus est je me sens d'immenses desirs et d'immenses besoins: je ferai fortune, je serai riche un jour; mais quel jour?

» J'ai pensé d'abord que je n'avais qu'à attendre; que mon amour pour vous serait un nouveau mobile à mon ambition, et que je reviendrais plus tard à vos pieds, riche et puissant. Mais cette longue attente me tuait; et quelque impossible que paraisse la chose, à vous voir aujourd'hui si fraîche et si belle, il m'est que trop vrai que vous pouvez vieillir, pardonnez l'expression, avant que j'aie fait fortune.

» Voici, mademoiselle, ce que j'ai imaginé. Au nom du ciel, ne me refusez pas; ce serait me porter au désespoir.

» Je vous offre mon amour et ce que je possède; car, je le répète, je ferai fortune; je vous offre l'amour comptant, la fortune à terme, de la manière que voici: je signerai un papier blanc; je corroborerai cette signature de toutes les formalités possibles, et je le déposerai à vos pieds. Quand j'aurai fait fortune, vous remplirez le blanc de la manière qu'il vous plaira, et j'aurai le bonheur de reconnaître dignement ce qui me semble plus précieux que tout l'argent de M. le comte et que la couronne du roi de France.

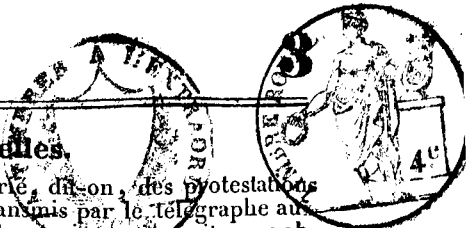
» Secrétaire du secrétaire du comte de ***.
Mademoiselle Gaussin fut surprise, puis s'intéressa à l'auteur de cette lettre. Il y avait là de l'amour, de l'originalité, et une confiance dans l'avenir qui prouvait une puissance de volonté et une énergie capable de réussir. « Puis, se dit-elle, je puis bien donner une

secrétaire de monseigneur. Là il avait un bon lit, une bonne table et des habits convenables. Mais il était ambitieux, et tout ce qu'il voyait le dévorait de desirs. La nuit, retiré dans sa chambre, il attendait quelquefois long-temps le sommeil, en songeant aux chevaux, aux laquais, aux habits de monseigneur, aux respects dont il était environné, et, plus que tout cela, aux femmes qui embellissaient ses soupers. Oh! je ferai fortune, se disait-il; je serai riche aussi, et j'achèterai des laquais, des respects, des chevaux et de l'amour; puis il s'endormait, et ses rêves le berçaient des plus riantes illusions, jusqu'au moment où on le réveillait pour qu'il prit les ordres du secrétaire de monseigneur. Alors il fallait dire adieu à ses beaux songes, avec l'espoir de les retrouver le soir.

Un jour, le comte chargea son secrétaire d'une lettre pour mademoiselle Gaussin, l'actrice la plus séduisante et la plus à la mode qui fût alors. Le secrétaire en chargea Bouret; celui-ci eut la fantaisie de voir ce qu'on pouvait écrire à mademoiselle Gaussin. Il ouvrit la lettre, et n'y trouva que du papier pour une valeur de 15,000 fr. D'abord il fut fâché que cette femme si belle, qu'il avait vue une fois au théâtre, et dont il avait gardé un profond souvenir, vendît ainsi son amour. Il pensa que lui, avec son cœur, jeune, et altéré de bonheur, avait à donner des trésors qui valaient plus de 15,000 fr.; puis il arriva à trouver le comte bien heureux d'avoir 15,000 francs, et à se dire: quand aurai-je 15,000 fr.?

Il porta la lettre et vit la belle Gaussin. Il la quitta amoureux comme un fou, jaloux comme un tigre du bonheur qu'achetait son maître. Pendant les jours qui suivirent, il croyait toujours entendre sa voix; et il tressaillait, il croyait la voir, et ses yeux lançaient des éclairs; puis il finissait par son refrain ordinaire: « Oh! je ferai fortune! »

Une nuit qu'il ne dormait pas, il lui vint en l'esprit une idée



la toile d'hier laissait voir, et d'une façon assez grotesque, les contours du petit chapeau.

— On donnera pour concierge à la colonne de la grande armée, à partir du 28 juillet, un ancien chasseur de la garde impériale (infanterie), qui le jour de l'inauguration sera en faction au pied du monument, dans la grande tenue de 1814.

— La position actuelle de la ville de Lyon paraît être en ce moment un des principaux objets des préoccupations du conseil. L'insuffisance de l'administration actuelle de cette grande cité, a paru assez démontrée à plusieurs ministres pour qu'ils aient proposé d'envoyer une commission formée de députés et de pairs, et chargée d'une enquête sur l'état présent des choses et des esprits.

A cette commission serait adjoint un administrateur, avec pouvoir de préfet, et agissant comme commissaire spécial du gouvernement auprès des agents de l'enquête.

— Les protestations qu'on prétendait avoir été envoyées à Turin par le cabinet français au sujet des exécutions de Savoie et de Sardaigne, se sont réduites à fort peu de choses.

On peut dire que la note que M. de Broglie avait envoyée à ce sujet n'était que pour la forme. Aussi la réponse qui a été faite a été toute diplomatique, et M. de Broglie n'a pas jugé à propos de pousser cette affaire plus loin. En attendant, les prisons des villes principales de Savoie regorgent de prisonniers et chaque courrier fait connaître l'exécution de quelques nouvelles victimes. On dit cependant que plusieurs agents diplomatiques viennent de partir tant pour Turin que pour la haute Italie, mais on ignore le but de leur mission, quoiqu'on soupçonne qu'ils doivent s'assurer des intentions du roi Charles-Albert au sujet des troupes autrichiennes qu'on prétendait devoir être admises comme auxiliaires dans ses états, et qu'ils ont reçu l'ordre en outre d'observer les positions que l'armée autrichienne occupe dans la haute Italie.

— Je vous avais annoncé les dissidences survenues entre un préfet frère de ministre, et le ministre, au sujet de mesures prescrites à celui-ci, contre la liberté des cultes, et qu'il se refusait à exécuter.

Le *Moniteur* contient ce matin l'appel à d'autres fonctions de M. de Rigny, préfet d'Eure-et-Loire.

— On prépare de belles biographies des ministres, qui sont imprimées à l'imprimerie royale, et qui seront distribuées dans Paris pendant les trois jours.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Quelques journaux ont annoncé qu'un nouveau travail sur le personnel des préfets devait bientôt paraître et que 22 de ces fonctionnaires seraient remplacés ou changés de résidence.

Cette nouvelle est entièrement fautive. »

Le journal officiel contient en outre une ordonnance d'après laquelle M. de Bondy, préfet de la Corrèze est nommé préfet du département de l'Yonne en remplacement de M. Pompei appelé à la préfecture d'Eure-et-Loir.

M. Thomas, sous-préfet de Riom, est nommé préfet du département de la Corrèze en remplacement de M. de Bondy appelé à la préfecture de l'Yonne.

M. Edouard de Rigny, conseiller-d'état en service extraordinaire, est autorisé à participer aux délibérations du conseil et aux travaux des comités.

— M. Barthe est, dit-on, indisposé depuis quelques jours. Il paraît qu'il voudrait aussi prendre un congé pour faire un voyage dans le midi de la France.

— La police de Nantes vient de saisir une petite fabrique de bagues henriciennes, portant en toutes lettres : Vive Henri V ! vive la duchesse de Berry !

Ces bagues bordées en crin noir qu'on fait passer pour les cheveux de la duchesse qui sont blonds, se vendent 20 sous aux amateurs.

On parle d'une proclamation henricienne qu'on élabore avec soin et qui doit paraître pour le 28 septembre, jour de la majorité du jeune prétendant.

— Les chefs du parti légitimiste cherchent dans ce moment par des circulaires qu'ils envoient dans les provinces à faire disparaître la scission qui a éclaté parmi les partisans de cette cause.

Ils s'efforcent aussi de faire accroire à leurs partisans que la comtesse Lucchesi-Palli n'est nullement brouillée avec sa famille. Ils ajoutent même qu'elle doit prochainement se rendre à Prague. Mais les nombreux renseignements qu'on a reçus de l'ex-famille royale prouvent que Charles X a positivement refusé de la recevoir auprès de lui.

— M. de Broglie a eu hier une conférence avec un secrétaire de l'ambassade d'Angleterre.

On croit quelle était relative aux négociations de la conférence de Londres.

— On assure que le gouvernement espagnol dans la menace qu'il faisait dernièrement d'intervenir en Portugal en faveur de don Miguel, donnait surtout comme principal motif de cette conduite la formation de guerillas espagnoles qui se sont réunies dans les Algarves pour soutenir la cause de don Pedro. Ces guerillas sont composées presque entièrement de réfugiés espagnols dont le gouvernement espagnol regarde la présence si près de ses frontières comme dangereuse pour sa propre sécurité.

Il paraît aussi que, malgré le grand nombre de troupes qui sont

campées sur ces frontières, beaucoup de paysans passent sur le territoire portugais pour se joindre au duc de Terceira.

— Les lettres de Constantinople du 25 juin, annoncent que M. Alphonse de Lamartine, y était arrivé peu de jours avant avec sa femme, après avoir parcouru l'Égypte, la Palestine et l'Asie-Mineure.

— On lit dans le *Court Journal* de Londres :

« Il n'est pas vrai que M. le duc Decazes doit succéder au prince de Talleyrand ; le comte Flahaut dont il a été aussi question pour remplir cette haute mission, ne peut pas être, à cause de son rang, ambassadeur à la cour de St-James.

» Nous avons tout lieu de croire que le choix du roi des Français n'est pas encore fixé.

» Le prince de Talleyrand ne paraît pas entrevoir une solution prochaine aux conférences qui ont commencé vendredi dernier. S. Exc. disait à un de ses amis qu'elle croyait qu'elle serait obligée de passer l'année prochaine en Angleterre. »

— Les légitimistes viennent de faire paraître un nouveau journal mensuel à 4 fr. par an. Il a pour titre : *Le Légitimiste, conservateur des bonnes doctrines politiques morales et littéraires, publié par une société de gens de lettres sous la protection de HAUTS PERSONNAGES.*

— Le commerce a fait distribuer à la bourse un grand nombre d'exemplaires d'une brochure intitulée : *Appel au conseil-d'état sur l'emplacement et l'adjudication des deux entrepôts de Paris.*

On y fait ressortir les inconvénients des localités qui ont été choisies, et surtout de celui du Gros-Caillou.

Caen, 21 juillet.

Le congrès scientifique dont notre ville devait être le théâtre s'est assemblé hier. Environ 200 personnes s'y sont rendues ; la plupart appartiennent aux départements de la Normandie. Les autres sont venus de Paris, Lille, St-Omer, Dijon, Angers, Poitiers, Blois, Tours.

On ne compte en étrangers que deux Anglais.

On voulait déléguer la présidence à M. Guizot ; mais ce ministre a écrit que ses occupations ne lui permettaient pas de s'absenter de Paris, mais qu'il accepterait volontiers le titre de président honoraire, titre qui lui a été conféré par l'assemblée.

Voici la composition des bureaux :

Président honoraire, M. Guizot ; président, M. l'abbé Delarue ; vice-présidents ; MM. Aug. Leprévost et Jullien, de Paris ; secrétaire-général, M. de Caumont.

Aujourd'hui le congrès, divisé en six sections, doit nommer ses présidents et secrétaires.

— Un journal tory de Londres, l'*Albion*, contient l'article suivant dans lequel il explique les raisons qui ont porté les tories à voter pour la 2^e lecture du bill d'Irlande.

« Nous allons aborder brièvement les motifs qui ont porté les membres du parti tory qui auraient pu, s'ils l'avaient voulu, rejeter le bill, à voter en faveur de la 2^e lecture. Il a été clairement exprimé dans le discours de l'évêque de Londres, et suffisamment expliqué dans celui du duc de Wellington, que la mauvaise administration de l'Irlande a mis les affaires de l'Église de ce pays dans une position telle que, malgré tout le mal qu'on pouvait craindre de ce bill, il valait encore mieux l'adopter que de laisser les choses dans l'état malheureux où elles se trouvaient par son rejet. C'est dans ce sens qu'a parlé le duc de Wellington. Si un homme est appelé à juger dans une affaire qui l'intéresse personnellement, il est autorisé à dire, et il s'honore en disant : Ce qu'on me propose est contraire aux vrais principes, et au risque de tout ce qui pourra arriver, quelque soit le tort qui pourra résulter pour moi en adhérant à ce que je crois être le vrai principe, je ne puis adopter cette résolution.

Mais quand une communauté est en danger, quand un établissement aussi important que celui d'Irlande est menacé de destruction par la négligence, l'incurie ou la mauvaise administration des hommes qui gouvernent si mal le pays en ce moment ; quand des milliers de familles vertueuses sont en proie à la misère par le défaut d'organisation d'un établissement que la mauvaise politique de notre ministère a jeté dans la confusion et le malheur, nous croyons qu'un homme d'état agit avec sagesse et humanité en consentant à ce qu'il paraît un peu moins mauvais que ce qui existe, quoique cela lui paraisse mauvais quant au principe. »

— On écrit de Berlin, 14 juillet :

Le départ du roi pour Toplitz est fixé au 7 de ce mois.

— Le comte Lusi nommé résident en Grèce partira incessamment pour sa destination avec un nombreux personnel de légation. On dit que le diplomate est chargé en même temps d'une mission extraordinaire à Alexandrie dont le but s'accorde vraisemblablement avec l'intention des puissances.

Le long séjour de Charles X à Toplitz, déplaît beaucoup à notre cour et peut-être aussi à quelques autres, attendu que le roi a l'habitude de célébrer dans l'île des Paons avec sa famille, l'anniversaire de sa naissance.

Nous apprenons que la fête n'en sera pas moins célébrée. Toutefois, il est possible que le roi retourne ensuite à Toplitz, d'autant plus qu'il y aura à Toplitz, des entrevues confidentielles, et des négociations diplomatiques. M. Ancillon s'y rendra aussi.

Comme il se laissait ainsi bercer par le bonheur, il lui revint aux oreilles que mademoiselle Gaussin avait dit quelque part : « Bouret est riche aujourd'hui : il est juste qu'il paie ses dettes. J'ai de lui une signature en blanc en bonne forme ; je vais la remplir, et lui envoyer son billet. » Il se trouva là quelqu'un qui, soit qu'il n'aimât pas Bouret, soit qu'il voulût se faire bienvenir de mademoiselle Gaussin, lui dit : « Et le moment est d'autant plus favorable que quelque envie qu'il puisse en avoir, il ne s'aviserait pas de chicaner ni de nier sa signature ; il paiera tout ce qu'on demandera, dût-il en crever, pour ne pas ébruiter la chose. Il est près d'épouser une dame de laquelle dépend son élévation : cette dame fait métier de prude, et ne verrait pas de bon oeil un témoignage aussi évident de sa liaison avec vous. — Je vous remercie de l'avis, avait répondu mademoiselle Gaussin, j'en ai soin d'en profiter. »

Bouret ne fut pas sans inquiétude : Ce qu'on avait dit à mademoiselle Gaussin était vrai. L'humeur de sa future épouse était telle que la divulgation de cette affaire eût nécessairement fait manquer le mariage. Il chargea un ami commun à lui et à mademoiselle Gaussin de la prier de mettre un prix à l'annulation d'un écrit sans force et sans autorité, offrant de reconnaître cette complaisance par un riche cadeau. Il ajouta qu'il savait que mademoiselle Gaussin avait perdu une partie de sa fortune ; que, dans son intérêt propre, il valait mieux qu'elle s'arrangât à l'amiable avec lui ; qu'il était disposé à faire les choses raisonnablement et même généreusement, mais qu'il craignait que mademoiselle Gaussin ne céât à l'influence d'amis imprudents et ne se livrât à quelque folie.

Mademoiselle Gaussin fit répondre : Que le marché avait été fait de bonne foi ; qu'elle n'avait pas mis de restrictions dans ce qu'elle avait donné ; que Bouret n'avait pas prétendu en mettre dans le prix qu'il en avait offert sans qu'on le lui demandât : qu'il n'y avait

Le ministère, fort contrarié, dit-on, des protestations contre les forts détachés, a transmis par le télégraphe aux préfets l'ordre d'empêcher toute réunion qui aurait pour objet la rédaction de protestations de ce genre. (National.)

— On lit dans le *Dauphinois* :

La pièce suivante nous est adressée de Vizille avec invitation de la publier.

« Parisiens,

« Le projet du gouvernement d'élever des bastilles autour de Paris, annonce qu'il se met en état d'hostilité ouverte contre la nation : il menace à la fois vos propriétés, votre vie et nos libertés à tous. Souffrirez-vous qu'il exécute ce coup d'état, vous dont le courage sauva la France de la contre-révolution ?...

« Soyez convaincus que tous les rois de l'Europe sont ligés contre les peuples ; que leur point de mire est Paris, auteur de la grande révolution qui doit amener l'émancipation de l'Europe. Ils veulent maîtriser cette capitale, espérant qu'ils auront ensuite meilleur marché des populations éparses. Les insensés !

« Songez-y, Parisiens ; votre volonté peut déjouer ces projets sinistres. Ne craignez rien, la France entière est pour vous. Tous les patriotes vous appuieraient de leur concours, s'il en était besoin.

« Vizille, 21 juillet 1833.

« Durand, capitaine de la garde nationale et conseiller municipal. H. Petit, id. Berard, id. Camille Gauthier, commandant du 2^e bataillon, officier de la Légion-d'Honneur. Brun, commandant de Vaulnavays, 4^e bataillon. Hubert Bonnardon. Richaud. Adolphe Périer, membre du conseil municipal et du conseil d'arrondissement. Delisle, lieutenant. Lamare. Corbineau, adjudant sous-officier. Baz. Bard. Aug. Boujard. P. Sibille, P. Mornand. Et. Boujard. Sibut, boulangier. Domeugot ; tailleur. A. Chabut. Dermand, sergent-major. Colin, capitaine de la garde nationale et membre du conseil municipal. Roux. Mathieu. Garnier. Faucherand. Joseph Mornand. L. Adrien. Et. Sorrel, propriétaire. Longeron, musicien. J. Coird. H. Marquien, propriétaire. Chapon, propriétaire. Viallet, propriétaire. Mitton, cafetier. Petit père. Mathonnet, sous-lieutenant. Pomtrat, propriétaire. Be houx fils. Chappet, contre-maitre. Giroud, propriétaire. Cayard, propriétaire. L. Vernay. J. Courtay. Chagnard, major et propriétaire. Sicard, propriétaire. Galichet, membre du conseil municipal. Paul Clément, graveur. Bethoux, lieutenant et membre du conseil municipal. Valentin. J.-B. Liotard, graveur. J. Durand, sergent-major. V. Platel. Mathonnet, propriétaire. Hamur, imprimeur. P. Lamorthe, propriétaire. Barocher. Oriard aîné, aubergiste et pompier. J. Crose, propriétaire. Murry. Charvet. Buscaillon, caporal. Marquien, adjoint. V. Mourard. J. Mornand. »

— Voici comme on traite dans le pays le plus civilisé du monde, un détenu pour délit de presse.

Confiné au milieu des escrocs, des voleurs et même des assassins, il est continuellement témoin des scènes les plus dégoûtantes, et de tout ce que peut enfanter la plus hideuse dépravation.

Relégué à sa chambre à cinq heures du soir, et soigneusement enfermé, on l'en extrait le lendemain matin à neuf heures, et la porte lui en est interdite toute la journée ; tel temps qu'il fasse, on le laisse dans la cour, jusqu'à l'heure de la rentrée ; lui est-il loisible d'y séjourner un peu, il lui est défendu (quoique sans siège) de s'asseoir sur son lit. La nourriture est non-seulement insuffisante, mais très-mauvaise, jamais de viande ; la soupe aux choux et aux carottes forme l'ordinaire.

Le détenu ne peut écrire qu'une lettre de trois lignes, et doit la remettre non cachetée au greffe ; si elle dépasse le nombre de lignes fixées, elle est envoyée à la préfecture de police, au ministère de l'intérieur, et si elle est admise pour sa destination, ce n'est qu'au bout de cinq jours, et souvent le double, qu'elle est jetée à la poste. Cette admission n'a lieu qu'autant qu'il n'est nullement parlé politique, et qu'il n'existe aucune plainte sur sa position.

Tel est le sort d'Antony Thourer et de ses camarades transférés dernièrement de Sainte-Pélagie à la Force pour n'avoir pas voulu renoncer à chanter cette *Marseillaise* que fredonnait si agréablement, il y a trois ans, un auguste personnage. Ceux de nos amis qui ont connu les prisons de la restauration, ne se souviennent pas d'avoir été traités avec cette inutile méchanceté. (National.)

pas de surprise ; qu'on ne demandait que l'accomplissement d'une promesse, et qu'on usait de son droit comptant sur la probité de Bouret.

Ce qu'on ne disait pas, et ce qui était au moins aussi positif, c'est qu'on pouvait compter sur la difficulté de la situation du fermier général, qui l'obligeait à passer par où on voudrait.

Il revint plusieurs fois à la charge. L'actrice fut inexorable ; à la dernière fois même elle répondit qu'il n'y avait plus rien à faire ; que le billet était rempli, et qu'elle ne tarderait pas à le faire présenter.

En effet, quelques jours après, au milieu d'une fête que donnait Bouret à son pavillon de Croix-Fontaine, demeure presque royale, où il avait réuni tout ce que le luxe et l'élégance peuvent offrir de plus séduisant ; comme il s'efforçait de se rendre agréable à sa future par les soins, les attentions et les assiduités, et qu'il lui montrait en détail les richesses et les curiosités de ce séjour qui lui était destiné, un homme se présenta, qui demanda à lui parler en particulier ; et, quand ils furent seuls, cet homme lui annonça qu'il venait de la part de mademoiselle Gaussin pour lui présenter un effet signé de lui.

Bouret pâlit, car il s'agissait pour lui peut-être ou de manquer un mariage auquel il tenait beaucoup, ou de sacrifier une partie de sa fortune. Après quelque hésitation, il ouvrit le billet et lut :

« Je promets d'aimer Gaussin toute ma vie.

« Bouret. »

Il n'est pas besoin de dire que Bouret chercha à reconnaître un tel désintéressement par de riches présents et par une constante amitié.

Alphonse KARR.

(Europe Littéraire.)

fois par clarité, ce que d'autres paient si cher. Si ce n'est pas une bonne affaire, ce sera une bonne œuvre, et elle me sera comptée dans le ciel. »

De sorte que Bouret fut accueilli favorablement. Mademoiselle Gaussin n'eut pas à s'en repentir. Elle trouva en lui un jeune homme bon, spirituel, et, ce qui vaut mieux que cela, extrêmement amoureux. Cette liaison dura quelque temps, puis Bouret fut chassé par le comte et obtint une petite place dans la maltôte ; mademoiselle Gaussin recommença à s'occuper de ses affaires. Ils ne se virent plus qu'à des intervalles éloignés, enfin ils se perdirent de vue.

Il s'écoula une douzaine d'années. Bouret avait fait fortune ; il était devenu fermier général. Il paraît que c'était une fort bonne place, pourvu qu'on n'eût ni préjugés ni scrupules, et qu'on s'y arrondissait rapidement. On plaisantait alors les fermiers généraux comme de notre temps on a plaisanté les fournisseurs. Cela rappelle qu'un jour, dans une maison où se trouvait Voltaire, on vint à raconter des histoires de voleurs. Chacun dit la sienne. Quand ce fut au tour de l'auteur de *Candide*, il commença : *Il était une fois un fermier général... Ma foi, j'ai oublié le reste.*

Bouret, comme nous l'avons dit, était un homme d'esprit. Il laissa plaisanter d'autant plus volontiers qu'il ne payait pas les plaisanteries. Il amassa plus de six cent mille livres de rentes, ce qui aujourd'hui vaudrait plus du double ; et dans une fête qu'il donna à Louis XV, il fit, pour le recevoir, bâtir un pavillon qui lui coûta quatre millions, ce qu'on peut estimer à neuf ou dix, en mettant l'argent au prix où il est de notre temps.

Tout allait au gré de ses desirs. Ses vœux étaient satisfaits du côté de la fortune. Une nouvelle carrière s'ouvrit à son ambition : il demanda et obtint la main d'une cousine de Mad. de Pompadour.

— L'inscription suivante a été gravée sur le socle de la statue de Napoléon :

« 28 juillet 1833, anniversaire de la révolution de juillet, et l'an 3^e du règne de Louis-Philippe 1^{er}, roi des Français, par ordonnance royale du 8 avril 1831, rendue sur la proposition de M. Casimir Périer et du conseil des ministres, la statue de Napoléon a été replacée sur la colonne de la grande armée, M. Thiers étant ministre du commerce et des travaux publics. »

Sur l'autre côté du socle on a mis les noms du sculpteur et du fondeur.

Nous ne pouvons que regretter sincèrement les effets de la vanité déplacée qui a persuadé à tous ces messieurs (nous ne parlons ni du sculpteur, ni du fondeur) d'aller graver leurs noms et leurs titres sur le bronze de la colonne. Ils ont mis le nom du grand empereur en si étrange compagnie, que cette inscription n'est plus bonne qu'à gratter.

— Il est arrêté, dit-on, que le nom de rue Napoléon sera rendu à la rue de la Paix, à l'occasion du rétablissement de la statue de Napoléon sur la colonne de la place Vendôme.

Après cela, dit un journal du matin, il restera encore une chose à faire, c'est de rendre l'effigie de Napoléon à la décoration de la Légion-d'Honneur. Le remplacement de l'effigie du fondateur de l'ordre par la figure d'Henri IV était une nécessité sous la restauration.

— On assure qu'à la suite de l'interrogatoire qu'a fait subir samedi dernier M. Roussigné, juge d'instruction, aux quatre accusés de fabrication de faux billets de la banque d'Angleterre, des révélations importantes ont été faites.

De nouveaux mandats viennent d'être décernés contre d'autres personnes qui seraient impliquées dans cette affaire par l'effet de ces premières déclarations.

(Gazette des Tribunaux.)

— Le Breton donne en post scriptum les nouvelles suivantes :

« On nous écrit ne Vanves, 17 juillet 1833 :

« Dans la nuit du 14 au 15, à une heure du matin, des bandes légitimistes se sont portées simultanément sur plus de vingt bourgs et hameaux où il se trouvait des troupes en cantonnement, y ont fait entendre les cris de vive Henri V et de nombreuses décharges de coups de fusil, et se sont enfuis à la naissance du jour. Personne n'avait connaissance de la route qu'ils avaient prise. Mais l'on a trouvé affichés avec profusion des exemplaires manuscrits de la proclamation suivante :

« Bretons de l'ancienne division de Bignan,

« Depuis 40 ans vous marchez à la tête des royalistes de la Bretagne; le premier combat livré en 1793, dans ce pays, aux révolutionnaires, le fut par vous; vous fûtes vainqueurs, vous sauvâtes M. Leclerc, curé de Saint-Jean; et, depuis cette époque, vous avez triomphé dans plus de cent combats pour la cause de la religion et de la légitimité.

« Bretons, n'abandonnons jamais cette cause sacrée, rendons toujours à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César.

« Lundi, 15 juillet, est la fête de notre roi; nous la célébrerons: dès la pointe du jour, il sera tiré 21 coups de fusil dans chacune des communes de la division de Bignan, et chacun de nous demandera au ciel d'accorder une bonne santé à notre roi, et d'accomplir nos vœux les plus chers.

« Vive Henri V!

« Le 12 juillet 1833.

J. GUILLEMOT. »

« Hier, à onze heures du soir, un homme s'est glissé à trente pas du factionnaire qui est placé devant le logement du général commandant ce département, lui a tiré un coup de fusil, l'a manqué et a pris la fuite. »

— On lit dans le Journal de la Guyenne du 19 juillet :

« Un assassinat vient d'être commis à la Teste. Voici comment on nous a raconté les faits :

« Une femme avait prêté de l'argent à une personne sur les biens de laquelle elle s'était empressée de prendre hypothèques; un individu avait aussi prêté de l'argent à la même personne. L'époque du paiement arrivée, la femme, dont la créance était garantie par une première hypothèque, fait vendre les biens de son débiteur, et le met dans l'impossibilité de s'acquitter envers son second créancier; ce dernier, voulant se venger, non pas sur son débiteur insolvable, mais sur la femme qui, fort innocemment, a rendu nulle sa créance, a tiré un coup de fusil à bout portant sur la malheureuse, es l'a tuée. Arrêté sur-le-champ, il est maintenant au fort du Ha de Bordeaux. »

— Un individu resté inconnu avait été trouvé mort dans un champ auprès de Chaillot; il paraissait s'être tué avec un rasoir. Une large saignée au bras et l'instrument même trouvé à ses côtés n'avaient d'abord laissé aucun doute à cet égard. Mais l'autorité judiciaire s'étant transportée sur les lieux, remarqua une absence presque complète de sang à l'endroit où le cadavre avait été trouvé. Cette remarque fut confirmée par les personnes qui, les premières, avaient aperçu le corps. On fit quelques recherches dans les lieux voisins, et on ne tarda pas à découvrir un point où la terre avait été fraîchement remuée; à un pouce ou deux au-dessous du niveau, on reconnut des traces de sang, et en continuant on finit par découvrir un vase hermétiquement fermé qui en était rempli. Cette découverte a donné lieu de nouvelles conjectures qui éloignent l'idée d'un suicide pour faire place à celle d'un assassinat. Une instruction a été commencée aussitôt et se poursuit avec le plus grand soin.

— On lit dans l'Ami de la Charte, journal de Clermont : « Un fait très-extraordinaire de somnambulisme a eu lieu le 17 juillet matin, dans l'établissement de MM. d'Auteroche: nous reproduisons la lettre écrite à plusieurs parents par ces messieurs.

« Monsieur, « Un de nos chers enfants, en état de somnambulisme, a communiqué à plusieurs autres de ses camarades cette inexplicable indisposition. Nous avons d'abord usé, pour les réveiller, de tous les moyens connus, mais sans aucun succès. Pour nous assurer que ce n'était point par similitude ou calcul que ceux qui s'employaient très-activement à contenir leurs condisciples se laissaient successivement aller au sommeil, nous avons fait lire plusieurs d'entr'eux, les livres et les yeux fermés, à des pages déterminées.

Convaincus par cette épreuve, ainsi que les nombreux témoins, qui pouvaient à peine en croire leurs yeux et leurs oreilles (M. le professeur de mathématiques, le plus incrédule de tous, a fait plusieurs fois la même expérience, et a obtenu le même résultat, toujours au grand étonnement des assistants), le médecin, M. Rigal, que nous avions fait appeler aussitôt (nous avions aussi fait appeler M. Lavort, qui était en voyage), après avoir passé plusieurs heures au milieu de nos enfants, nous a dit qu'il était indispensable de les isoler tous sur-le-champ, et de les envoyer pour quelques jours à leurs parents, qui auraient à leur faire prendre des bains et force récréations, attribuant à la vigueur de leur santé, à une abondante nourriture et surtout à leur application soutenue, l'état nerveux dans lequel ils n'ont cessé de parler de littérature, d'histoire, d'anglais, d'allemand, d'histoire naturelle, de mathématiques, d'arpentage, de dessin linéaire, etc., avec une portée et une précision étonnante (l'un d'eux a mesuré très-exactement la surface de la première cour). L'heure de la prière arrivée, l'un d'eux a proposé de la faire; ils l'ont commencée aussitôt. Un professeur leur ayant imposé silence: L'impie! l'impie! l'impie! se sont-ils criés tous; il veut nous empêcher de prier; nous

ne voulons plus d'un maître impie, nous le dirons à ces messieurs. Ils ont continué avec irritation: l'impie! et le professeur a été obligé de s'éloigner. Il nous a semblé prudent de suivre l'avis du docteur: ceux que les différents professeurs accompagnaient chez leurs correspondants, et qui s'en allaient dans la rue, demandaient avec étonnement: où nous conduisez-vous? Effrayés par la pensée qu'ils étaient exclus, ils assuraient que ces MM. étaient très-contens de leur conduite et de leur travail, qu'ils voulaient être ramenés à l'établissement; ils ne se rassuraient que lorsqu'ils connaissaient la cause de leur sortie. La rentrée aura lieu lundi prochain, le 22 juillet.

« Nous sommes, etc. »

LIBRAIRIE.

EN VENTE :

A Paris, chez H. FOURNIER, rue de Seine: n° 11.

MÉMOIRES

DU

MARÉCHAL NEY,

DUC D'ELCHINGEN,

PRINCE DE LA MOSKOWA,

PUBLIÉS PAR SA FAMILLE.

4 vol, in-8°, avec portraits, cartes et plans.

La première partie en vente se compose de 2 volumes contenant 60 feuilles d'impression, plus une carte d'Allemagne et deux plans. (2041)



A dater du 26 juillet 1833,

LES

PAQUEBOTS À VAPEUR

Du Rhône

Partiront à 5 heures du matin de la chaussée Perrache, les jours PAIRS du mois de juillet et les jours IMPAIRS du mois d'août.

PRIX DES PLACES :

Pour AVIGNON, premières, 30 f.; secondes, 20 f. S'adresser quai de Retz, n° 42. (2027 3)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2014) Samedi prochain vingt-sept juillet courant mois, à neuf heures du matin, sur la place du Marché de la Fromagerie, et par un commissaire-priseur de cette ville, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur d'objets mobiliers saisis; lesquels consistent en commodes, secrétaires bois d'acajou avec dessus de marbre, deux corps de bibliothèque avec environ sept cents volumes, divers ouvrages de médecine, classiques et littéraires, sciences et arts, gravures tableaux, glaces, commodes, pendules, bois de lit, matelas, fauteuils et chaises foncés en crin, recouverts en velours, porcelaines, faïences, placards, tables, batteries de cuisine, et beaucoup d'autres objets, le tout au comptant. DÉRIEUX.

VENTE APRÈS DÉCÈS.

(2048) La samedi dix août mil huit cent trente-trois, à onze heures du matin, il sera procédé par le ministère d'un commissaire-priseur, rue Royale, n° 14, au 2^e étage, à la vente aux enchères des objets en or, argent et bijoux, provenant de la succession d'Alexandre Vanas, qui était propriétaire-rentier à Lyon, lesquels consistent en un porte-huilière, deux pelles à sel, une cafetière, un moutardier, trois pochons, quatre bouts de tables, deux corbeilles à fruit, une soupière avec couvercle et plateau, dix-huit cuillères à café, une cuillère à olives, cinq cuillères à ragoût, quarante-trois couverts, huit portecaraffes, une cuillère à sucre et neuf jetons; le tout en argent et du poids de 16,199 grammes.

Un déjeuner avec couvercle et plateau, treize cuillères à déjeuner, trois cuillères à café, une pincette à sucre, le tout en vermeil et du poids de 1,234 grammes.

Deux montres à boîte d'or, dont une à répétition, une épingle en or, garnie d'une rose, deux pendeloques garnies chacune de treize brillants, une croix garnie de onze gros brillants, sept petites bagues garnies de diverses pierres, un collier en perles blanches.

ANNONCES DIVERSES.

(2043 3) A vendre. — Une jolie jument âgée de six ans, parfaitement exercée pour la selle. S'adresser au portier, place Sathonnay, n° 2.

(2031 2) Changement de domicile.

Le sieur P. BOUCHARLAT prévient MM. les gaudreurs, moiseurs, apprêteurs, imprimeurs, boutonniers, bijoutiers, étampeurs cylindres, et généralement toutes les personnes pour lesquelles il travaille, qu'il vient de transporter ses ateliers et chantiers rue des Tables-Claudiennes, n° 17.

(2045) MM. les Tonneliers, qui avaient annoncé leur fête et un bal qui devaient avoir lieu samedi 27, préviennent le public que, vu la célébration des fêtes de juillet, leur bal est renvoyé au 3 août samedi suivant; les mêmes cartes serviront pour les entrées du bal.

(2047) Dépôt d'outils de graveur, place St-Nizier, n° 5.

(2046) Guérison prompte, peu dispendieuse et garantie parfaite à tous les malades de la France, avant de rien payer, des maladies secrètes, dartres, boutons, ulcères, hémorroïdes, douleurs, vanière, glandes, et autres maladies humérales.

Paris, rue de l'Egout, n° 8, au Marais, par l'importante méthode du docteur Ferri. (Affanchir).

Avis Intéressant.

LE SEUL DÉPOT A LYON, Des COSMÉTIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la Maison MA, de Paris. Précédemment place des Célestins, est maintenant place Bellecour, n° 9, au rez-de-Chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1° Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2° La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3° La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4° L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5° La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6° L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris frais et naturel: on peut se laver sans qu'il disparaisse.

7° L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix: six francs chaque article, dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon.) (1120 29)

EAUX MINÉRALES

NATURELLES ET ARTIFICIELLES.

Le dépôt est chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13. (1663 19)

DÉPURATIF Du Sang.

L'extrait de salsepareille composé, du docteur Smith, médecin anglais, quai St-Antoine, n. 21, maison des Bains, à Lyon, est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent, en toute as-

surance, avoir recours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang, et rétablit la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Se vend aussi chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n. 13. (1950 28)

THÉÂTRES.

Spectacles du 26 juillet.

GRAND-THÉÂTRE.

La République, L'Empire et les Cent-Jours, drame.

CÉLESTINS.

M. Cagnard à Lyon, vaudev. — Le Gentilhomme, vaud. — Le Sevetier de Toulouse, drame.

FONDS PUBLICS.

BOURSE DE PARIS du 23 juillet.

Cinq p. 0/0, 104f 15 104f 35 104f 15 104f 30
— fin courant, 104f 35 104f 45 104f 35 104f 40

Empr. 1831, 103f 15

Quat. p. 0/0, 94f 50

Trois p. 0/0, 77f 15 77f 15 77f 10 77f 15

— fin courant, 77f 25 77f 35 77f 25 77f 35

Naples, 91f 80 91f 90 91f 80 91f 85

— fin courant, »

Emp. d'Esp. 86f

Rente perp. 70f

Cortès, 16f

Emp. rom. 91f

Emp. belge, 95f

Haiti, 290f

Act. de laban. 1720f

Quat. canaux. 1165f

Caisse hypot. 572f 50

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOIREL, quai Saint-Antoine, n. 36.